

accordées en considération de son oncle le camerlingue, et aussi, des services qu'il pouvait rendre dans le différend alors existant entre le Chapitre de Lyon et celui de Saint-Nizier. Allemand ne profita pas immédiatement de cette dispense; il séjourna à Lyon plusieurs jours encore, assistant soit aux offices soit aux assemblées capitulaires. Il est présent à celles des 14, 15, 18 et 19 janvier 1407. Il quitta Lyon le lendemain de cette dernière, 20 janvier; il avait pris soin, avant son départ, de constituer Etienne Rigolet son procureur pour la gestion de ses revenus et la collation des bénéfices lui appartenant soit comme chanoine, soit comme custode.

C'est précisément à l'occasion de la collation d'une charge qu'on le voit réapparaître le 22 octobre de la même année. Il prend part en personne à une discussion avec Jean Bicieu, sacristain de Saint-Etienne, sur la nomination du matriculaire de cette église. Pour établir les droits de chacun, on en appelle au témoignage de Ginot, ancien matriculaire, mais ce témoignage est peu concluant. Ginot déclare qu'il avait été mis en possession de sa fonction à la fois par le feu custode Estorge Verd et par Jean Bicieu (1). Aussi le

(1) Ginot indique, en même temps, que son prédécesseur lui avait livré pour le service de Saint-Etienne un calice, deux burettes, un encensoir et divers autres objets destinés au culte, mais pas de plateau. Cette déclaration était amenée par un vol commis à Saint-Etienne, le 1^{er} mars 1407 : on avait dérobé dans une armoire un calice, deux burettes, un encensoir et deux plateaux d'argent, et comme ces objets avaient été prêtés par le Chapitre au sacristain de Saint-Etienne, on retenait sa responsabilité. Heureusement les voleurs furent arrêtés dix-sept mois après, à Angers. Le 5 août 1408, à l'annonce de leur incarcération, le Chapitre délégua les frères Nicolas et Aymon de Montjeu, étudiants à Angers, pour recevoir l'orfèvrerie lui appartenant, dont, semble-t-il, les malfaiteurs ne s'étaient pas encore défaits.